

Montréal, le 12 avril 2023

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)
Transmission aux destinataires par le Coordonnateur

À : **Toutes les entités visées par les normes de fiabilité au Québec**

OBJET : **Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité (mise à jour annuelle statutaire 2022)**
Dossier de la Régie : R-4224-2023

Veillez trouver ci-joint l'avis aux personnes intéressées diffusé par la Régie de l'énergie (Régie) sur son site internet dans le cadre du dossier d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité (Registre).

Le Registre sert à identifier les entités et installations remplissant des fonctions de fiabilité définies par la *North American Electric Reliability Corporation* (NERC) et les normes de fiabilité qui leur sont applicables. Seules les entités et installations identifiées au Registre sont assujetties aux normes de fiabilité.

La Régie invite toutes les entités visées par les normes de fiabilité à soumettre toute observation en lien avec le contenu de ce registre qui pourrait être utile pour sa mise à jour, aux dates prévues à l'avis ci-joint.

Pour toute information additionnelle, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.